

Saint-Etienne du Rouvray, le 11 septembre 2018

Objet : Lettre de renouvellement d'engagement au Pacte Mondial de L'ONU

Monsieur Le Secrétaire Général,

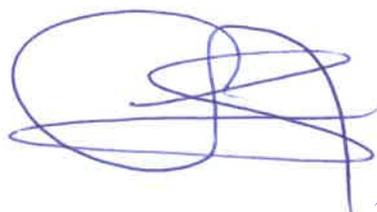
Gagneraud Construction Normandie a adhéré en 2009 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est engagée à respecter les valeurs de ses dix principes.

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous réitérer notre engagement et notre soutien aux dix principes fondateurs du Pacte, regroupés en quatre thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les droits du travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous joignons à ce courrier notre communication annuelle, présentant les actions menées en 2017, et visant à améliorer l'intégration de ces principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de notre respectueuse considération.

Christophe SAINT-MARTIN, *Directeur régional*



**Pacte Mondial de l'ONU**  
Communication sur le progrès  
Gagneraud Construction Normandie  
Année 2017

## **Droits de l'homme**

### **SOCIAL**

- *Actions de la caisse d'entraide Normandie*

La répartition des aides financières en 2017 a été réalisée ainsi :

- 7 245 € de prime de rentrée, contre 8 315 € en 2016, soit une diminution de 12,87 %,
- 1 381 € de participation aux vacances des enfants, contre 3 005 € en 2016, soit une diminution de 54,04 %,
- 15 149 € de prêt, contre 13 700 € en 2016, soit une augmentation de 10,58 %.

Au total, le montant des aides financières de la caisse d'entraide a été de 25 938 € contre 29 438 € en 2016, soit une diminution de 11,89 %.

- *Respect du droit de négociation collective*

Conformément à la réglementation française et dans la recherche d'un dialogue social régulier et constructif, Gagneraud construction a organisé mensuellement en 2017 une réunion avec les représentants élus du personnel, pour informer, partager et débattre de la politique de développement de l'entreprise.

Les procès-verbaux de ces réunions sont systématiquement portés à la connaissance des salariés, par voie d'affichage et par email.

Par ailleurs, l'organisation du temps de travail et la politique salariale sont négociées chaque année avec les partenaires sociaux.

- *Gagneraud Construction réalise actuellement le chantier culturel de la Grande Halle*

Le projet «*Grande Halle*» c'est la rencontre entre un bâtiment patrimonial, l'ancien atelier électrique de la SMN et un processus, celui des Tiers-Lieux, qui vise à travailler, créer, produire, de façon ouverte, pluridisciplinaire et collaborative.

La Grande Halle appartient à la SEM Normandie Aménagement, qui réfléchit depuis 2013 à redonner vie à ce lieu symbolique, ouvert aux vents, trop longtemps vide. Elle a travaillé avec les architectes «*Construire*» et «*Encore Heureux*» sur la reconversion du site.



Les trois niveaux de la petite nef seront reconstitués, boîte en bois chaleureuse dans un cadre de béton (2 200 m<sup>2</sup> en tout). On y trouve tous les espaces nécessaires au développement de son activité, dans un esprit ouvert et collaboratif.

Au rez-de-chaussée, une conciergerie, un bar/resto convivial et trois ateliers à partager.

Au premier étage, des espaces de bureaux partagés et des salles de réunion.

Au second, des salles de répétition et de création artistique.

Communiquant avec la petite nef, la grande nef est un lieu libre, pour rendre possible une diversité de programmations et d'initiatives.

L'identité industrielle est valorisée dans cette grande nef aux volumes exceptionnels, de 1 100 m<sup>2</sup>, qui sera réparée, fermée et pourra accueillir des évènements publics et privés, sous sa verrière et son pont roulant.

La «*Grande Halle*» c'est aussi trois hectares qui surplombent la presqu'île de Caen et qui sont au centre du plateau de Colombelles, belle friche pour des projets à ciel ouvert.

L'ouverture de la «*Grande Halle*» est attendue fin 2019.

## Normes au travail

### **CONDITIONS de TRAVAIL**

- *Sécurité et santé au travail*

Pour Gagneraud Construction, la sécurité et la santé des personnes qui interviennent sur ses chantiers est une priorité. Pour cela, l'entreprise est en recherche permanente de nouveaux outils, matériels et méthodes.

1. Les équipements de protection individuelle utilisés par les compagnons font l'objet d'une sélection rigoureuse, afin de satisfaire le bien-être de chacun. Des essais de grande ampleur sont réalisés pour chaque nouvel équipement.

2. Le porte marteau-piqueur au sol « PAM DEK »

Porte-outil qui assiste l'opérateur pour démolir au sol, un carrelage, une chape, du béton. Le mécanisme, composé d'un amortisseur et d'une roulette, permet de soulager l'opérateur lors des mouvements du bas vers le haut (soulèvement), le tout avec une grande force de frappe (marteau à air comprimé de 18 kgs).



Principe : Il réduit de manière significative les risques de blessures, mais aussi les vibrations ressenties au niveau des mains de l'opérateur, grâce à son système de ressorts et plateau coulissant, qui isole les vibrations occasionnées par l'action de l'écaillage du marteau-piqueur. Dès que le marteau-piqueur entre en fonction, une légère bruine d'eau est automatiquement projetée sur la surface de travail, afin d'empêcher le soulèvement de la poussière d'écaillage.

### 3. Caillebotis souples absorbeurs de chocs

Les accès chantiers peuvent être sources de chutes de plain-pied pouvant engendrer des accidents graves. Ceux-ci étant en partie dus à un sol irrégulier, glissant ou en pente.

Gagneraud Construction utilise, chaque fois que cela est possible, des caillebotis souples qui absorbent les chocs et diminuent ainsi la fatigue des compagnons.



### 4. Souris ergonomiques



Certains collaborateurs ont été dotés d'une souris optique filaire ergonomique, suite à leur visite médicale et aux préconisations du Médecin du Travail Sa forme procurant une position neutre du bras et prévenant les douleurs au poignet.

### 5. Casques de sécurité avec porte-badge



Suite à la mise en place de la carte BTP, l'ensemble des collaborateurs a été équipé de casques porte-badge, permettant le contrôle rapide de l'identité de la personne intervenant sur le chantier.

## SÉCURITÉ

- *Prévention*

### 1. Analyse des accidents 2017

L'analyse des sinistres au 31 décembre 2017 a mis en évidence une hausse du nombre d'accidents par rapport à 2016.

Année	Total au 31 décembre Tous véhicules confondus
2013	35
2014	28
2015	33
2016	25
2017	32

Analyse des sinistres au 31 décembre Tous véhicules confondus			
Année	<i>Responsables à 100%</i>	<i>Responsables à 50%</i>	<i>Non responsables</i>
2013	20	2	13
2014	18	1	9
2015	23	-	10
2016	10	-	15
2017	13	2	17

Nous notons pour 2017, sept accidents de plus, soit environ un tiers par rapport à l'année précédente, avec un ratio quasi identique quant à la responsabilité engagée.

## 2. Partage - échanges

Notre Agence de Rouen utilise une application qui permet de partager en temps réel les informations, photos et bonnes pratiques des chantiers en cours. Cette application permet également de créer une «gazette mensuelle» sur la vie de l'Agence.



Les chantiers challenge de l'équipe de Didier Gillé en bonne voie pour être terminés mardi, malgré toutes les difficultés.

🕒 le 08 août 12:23

### **LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

L'effectif de Gagneraud Construction Normandie comptait 434 personnes au 31 décembre 2017, dont :

Catégorie	2016 (effectif 439 personnes)		2017 (effectif 434 personnes)	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	54	12,3 %	48	11,1 %
Personnes handicapées	18	4,1 %	28	6,5 %
Personnes de + de 55 ans	62	14,1 %	69	15,9 %

- *Egalité hommes/femmes*

Le nombre de femmes dans l'entreprise est stable par rapport à 2016, mais reste assez faible au sein de l'entreprise. Cela s'explique principalement par la nature du secteur d'activité auquel appartient Gagneraud Construction.

Tous les postes à pourvoir sont ouverts aux candidatures tant masculines que féminines, y compris pour les postes ouvriers.

La Direction veille au quotidien au respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Il a été signé, début 2017, entre la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives du personnel, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail, auquel il était annexé une «*Charte de la parentalité, des temps de vie en entreprise et du droit à la déconnexion*», charte favorisant un environnement de travail dans lequel les salariés peuvent davantage concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale et visant à promouvoir la qualité de vie de l'ensemble des salariés et un certain équilibre entre les temps de vie.

Gagneraud Construction Normandie aménage, autant que possible, les conditions de travail pour les personnes ayant des enfants à charge, des difficultés personnelles ou familiales, ou souffrant de problèmes de santé ou de handicap.

- *Emploi des salariés de 55 ans et plus*

Le nombre de salariés de plus de 55 ans au sein de l'entreprise a augmenté par rapport à 2016.

- *Emploi des travailleurs handicapés*

La Direction remplit ses obligations au titre de la déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés. En 2017, on compte 28 personnes handicapées en poste dans l'entreprise contre 18 en 2016.

- *Droit à la formation*

En 2017, le coût total de la formation a été de 365 336 € correspondant à 6 363 heures

- *Bilan par catégorie socioprofessionnelle*

	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Ouvriers</i>	62 %	72 %	64 %	68 %	65 %
<i>ETAM</i>	28 %	17 %	20 %	20 %	23 %
<i>Cadres</i>	10 %	11 %	16 %	12 %	12 %

Depuis 2013, la catégorie socio-professionnelle la plus formée est celle des ouvriers, principalement en sécurité et en technique.

- *Bilan par types de formation*

	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Informatique</i>	4.4 %	4.6 %	2.2 %	4.4 %	8.1 %
<i>Juridique</i>	1.7 %	3.3 %	2.3 %	1.8 %	-
<i>Management</i>	17.1 %	17.1 %	5.7 %	12.5 %	5.9 %
<i>Sécurité</i>	63.2 %	64.7 %	64.3 %	49.7 %	64.3 %
<i>Technique</i>	13.6 %	10.3 %	25.4 %	31.6 %	21.6 %

Depuis 2013, on constate que la priorité a été donnée aux formations liées à la sécurité et à la technique.

En 2017, on peut constater une augmentation sur les formations liées à l'informatique.

- *Insertion*

En 2015, nous avons embauché en contrat à durée indéterminée, une personne en Contrat Initiative Emploi, personne toujours présente en 2017.

## Environnement

- *Suivi des consommations de carburant par type de véhicule*

Notre logiciel ALX nous a permis de suivre les consommations de carburant de l'ensemble de notre parc de véhicules.

Comme les années précédentes, nous avons pu établir un suivi de la consommation moyenne suivant le type de véhicule :

	Consommation moyenne annuelle (L /100Km)			
	Véhicules de tourisme	Véhicules utilitaires légers	Véhicules utilitaires	Poids lourds
2013	5.7	6.8	13.7	48.5
2014	5.8	6.8	12.3	50.3
2015	5.5	6.6	12.2	48.7
2016	5.4	6.5	12.1	49.1
2017	5.4	6.3	12.0	47.3

Par rapport à 2016, mise à part la consommation pour les véhicules de tourisme qui est stable, la tendance pour les autres véhicules est légèrement à la baisse. Le bilan est assez satisfaisant.

- *Gagneraud Construction a réalisé, pour la Société FCH, un chantier à haute valeur ajoutée environnementale*

A proximité de Rouen (Anneville-Ambourville), dans une boucle de la Seine, un poste de déchargement de gravats du projet «*Grand Paris Express*» a été créé. Le transport fluvial des matériaux excavés est, en effet, nettement moins polluant que le transport par route. De plus, ces matériaux seront réutilisés dans des projets de BTP pour une grande part (70 %).

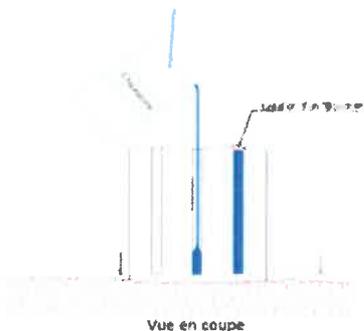
- *L'entreprise participe au respect de l'environnement et s'engage activement dans une démarche de développement durable, notamment via sa veille technologique, dont voici quelques exemples ↗*

### 1. Utilisation de bac de rétention souple sur nos chantiers

- rapide et facile à utiliser en situation d'urgence, mais aussi comme mesure de prévention sur les zones à risques,
- adapté également à la mise à disposition temporaire de produits chimiques
- résistance chimique au fioul, gazole, essence, huile hydraulique, ...
- utilisable également comme bache ou bassin (par exemple de décontamination).



### 2. Démolition en utilisant du béton expansif



Plutôt que d'utiliser des marteaux piqueurs, pour réaliser des opérations de démolitions ponctuelles, des méthodes douces sont employées. En effet, l'injection de béton expansif dans des trous préalablement forés permet d'obtenir le même résultat. Les bénéfices sont notables pour l'environnement : moins de bruit, moins de poussière, mais également moins de pénibilité pour les compagnons.

### 3. Brumisateur d'huile pour banche

La pulvérisation d'huile sur les peaux coffrantes de banches ou sur les plaques de contreplaqués est indispensable afin de faciliter le décoffrage.



Les pulvérisateurs actuels projettent l'huile par un voile épais, provoquant une surcharge de produit non-indispensable. Au final, une quantité non négligeable d'huile est perdue lors de cette étape. Afin de limiter les consommations, un brumisateur peut être utilisé et ainsi améliorer le rendement, du fait de son brouillard léger venant s'appliquer sur la surface à lubrifier.

## Lutte contre la corruption

- *Mise en place de la carte professionnelle d'identification du BTP*

Afin de renforcer la lutte contre le travail illégal, la loi Macron du 6 août 2015 a rendu obligatoire la carte professionnelle sur l'ensemble des chantiers du BTP.

Désormais, sous peine de sanctions pénales, chaque salarié a l'obligation de présenter cette carte, en cas de contrôle sur le chantier des agents habilités par l'Etat, maître d'ouvrage ou donneur d'ordre, afin de justifier de la régularité de sa situation d'emploi.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.8291-1 du Code du travail et afin de lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement, il a été remis à chaque salarié effectuant des travaux de bâtiment ou de travaux publics, une carte d'identification professionnelle comportant des informations sur son titulaire et l'entreprise.

- *Rappel des règles en matière d'assurance pour les sous-traitants ayant statut d'auto-entrepreneurs*

Les formalités simplifiées n'obligent pas les autos-entrepreneurs de justifier avoir souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ni une assurance décennale), mais cela leur est préconisé. Un rappel de la procédure de contrôle des documents administratifs de nos sous-traitants a été effectué à l'ensemble des collaborateurs, afin de ne pas accepter de faire intervenir ces prestataires, agissant «*professionnellement*» avec leur seule assurance en responsabilité vie privée sur nos chantiers.

- *Engagement de la Direction*

Il a été ajouté, dans la lettre d'engagement du Directeur Régional, un paragraphe rappelant que «*Chacun doit agir conformément aux principes d'éthique du Groupe*» en matière de respect, d'intégrité, de loyauté, d'honnêteté et de transparence.